

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 6 avril 2020, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

4800, boulevard Léger

Permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, 9 cases de stationnement au lieu de 10, une allée de circulation d'une largeur de 5,38 m au lieu de 7,1 m et la localisation d'une sortie d'air en marge latérale.

12355, avenue Hurteau

Permettre une marge avant de 4,44 m au lieu de 4,5 m.

4030, rue Émery

Permettre 2 cases de stationnement au lieu de 3 et une profondeur de case de 5,25 m au lieu de 5,5 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 5 mars 2020.

La secrétaire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate